



DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
**COMMUNE
DE SAINT PRIVAT**



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2026**

- 72 Sénatoriales. Élection des délégués et suppléants (communes de plus de 1 000 habitants)
- 73 Vente du bâtiment communal « bibliothèque municipale » située 4 rue des écoles.

AFFAIRES DIVERSES



DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
**COMMUNE
DE SAINT PRIVAT**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-six, le 5 juin le Conseil Municipal de la commune de SAINT PRIVAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil à 17H30, sous la présidence de Mme TROYA Sonia, Maire de SAINT PRIVAT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026.

Etaient présents : Mesdames Troya, Hamon, Rivière, Navarro, Dupeyroux et Delpiroux ; Messieurs Moulin, Chaudières, Lurton, Papin, Fagis et Lac

Etaient absents : Mme Lajoinie, Mr Sallard, Mr Condamine

Procuration : Mr Sallard à Mr Chaudières, Mr Condamine à Mr Moulin et Mme Lajoinie à Mme Troya.

Secrétaire de séance : Mme Rivière Stéphanie

N° 2025/ 0072

**SENATORIALES. ÉLECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS
(COMMUNES DE PLUS DE 1 000 HABITANTS)**

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mme NAVARRO Christiane et Mr MOULIN Philippe

Mr FAGIS Damien et Mme DUPEYROUX Cécile

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition d'une seule liste :

Liste **ENSEMBLE POUR SAINT PRIVAT** :

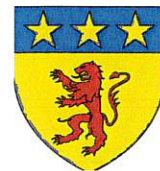
3 Délégués : Mr CHAUDIERES Didier, Mme LAJOINIE Géraldine et Mr SALLARD Rémi

3 suppléants : Mme HAMON Valérie, Mr MOULIN Philippe et Mme RIVIERE Stéphanie

82



DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
**COMMUNE
DE SAINT PRIVAT**



Mme le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 12

Ont obtenu :

- **liste ENSEMBLE POUR SAINT PRIVAT** : 3 voix

Le quotient applicable est : $15/3 = 5$

La **liste ENSEMBLE POUR SAINT PRIVAT** obtient : $12/5 = 2.40$

Ainsi, 3 sièges ont été attribués.

Mme le maire proclame les résultats définitifs :

La **liste ENSEMBLE POUR SAINT PRIVAT** : 3 sièges

d) Élection des délégués suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 12

Ont obtenu :

- **liste ENSEMBLE POUR SAINT PRIVAT** : 3 voix

Le quotient applicable est : $15/3 = 5$

La **liste ENSEMBLE POUR SAINT PRIVAT** obtient : $12/5 = 2.40$

Ainsi, 3 sièges ont été attribués.

Mme le maire proclame les résultats définitifs :



DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
**COMMUNE
DE SAINT PRIVAT**



La *liste* **ENSEMBLE POUR SAINT PRIVAT** : 3 sièges

N° 2025/ 0073

VENTE DU BATIMENT COMMUNAL « BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE » SITUE 4 RUE DES ÉCOLES

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le bâtiment communal actuellement affecté à la bibliothèque municipale, situé 4 rue des Écoles et cadastré section AS n° 0095, a été mis en vente par l'intermédiaire de l'agence Gabare Immobilier au prix de 128 400 € frais d'agence inclus

À la suite d'une contre-visite, une proposition d'achat a été formulée par Monsieur Kevin Normand pour un montant de 120 000 € frais d'agence inclus soit 111 600 € net vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition d'achat formulée par Monsieur Kevin Normand pour un montant de 111 600 € net vendeur concernant le bien communal situé 4 rue des Écoles, cadastré section AS n°0095 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente, notamment le compromis et l'acte authentique ;
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Nombre de voix pour	15	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur LAC informe le conseil municipal de la demande de Monsieur DUMONT qui se plaint d'écoulement d'eau dans son bâtiment de l'ancienne Poste.
Ces écoulements concerneraient également les riverains Mme Sylvaine CONDAMINE et Monsieur TEIL.

M. Moulin Philippe, adjoint aux travaux, précise que tous les travaux possibles ont été réalisés, notamment la désimperméabilisation de la place pour réduire les écoulements d'eau.

- M. Lac fait également la remarque que l'atelier Yoga a déploré un lundi, suite à un mariage, l'état de la salle Tatiany, qui n'aurait pas été correctement nettoyée.
Le ménage est fait 3 fois par semaine, le lundi, mercredi et vendredi matin par nos agents ;
et, les particuliers doivent la rendre propre après les locations.

Le secrétaire de séance :
Mme RIVIERE Stéphanie

la séance est levée à 18h15

Le Maire

Mme Sonia TROYA

